

ZOOM SUR



Maintenance

Une fonction essentielle mais des contraintes fortes



La maintenance, activité pourtant essentielle au bon fonctionnement des entreprises, est parfois oubliée dans les démarches de prévention. Cette absence de prise en compte des contraintes subies par les salariés chargés des tâches d'entretien et de réparation des équipements de production n'est pas sans conséquences sur leurs conditions de travail.

► Lire la suite



Dossier INRS

[Lire le dossier dans Travail & Sécurité](#)



Revue

« Organisation des activités de maintenance : intervenir en sécurité ». Hygiène & Sécurité du travail n° 262, 2021



Dossier web

[Dossier Web Maintenance](#)

ACTUALITÉS

Restauration rapide

Une nouvelle offre de prévention



Chez les salariés du secteur de la restauration rapide, les douleurs liées aux manutentions manuelles, blessures en cuisine, accidents liés aux chutes... sont encore trop fréquentes. Pour agir, l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS proposent des outils opérationnels. Afin d'aider les petites entreprises de la restauration rapide à évaluer leurs risques, concevoir leur document unique et mettre en œuvre des mesures de prévention, des outils interactifs sont disponibles en ligne. Des subventions adaptées au secteur peuvent également être accordées pour accompagner certains investissements. Un outil « Plan

EN QUESTION

Le contrôle de la température du personnel à l'entrée des locaux est-il pertinent et recommandé ?

La fièvre n'est pas toujours présente chez les malades et ne constitue pas un indice déterminant de la contamination par le virus Sars-CoV-2. Par ailleurs, le portage viral (capacité à transmettre le virus) peut débuter jusqu'à 2 jours avant le début des signes cliniques. Ces situations sont associées à un risque accru de diffusion du virus en l'absence de la mise en place de mesures barrières. La prise de médicaments peut également faire baisser la fièvre et la masquer. Enfin,

d'action Covid-19 » permet par ailleurs à toute entreprise, quel que soit le secteur, d'identifier les situations à risques dans le contexte de la pandémie et de proposer des mesures opérationnelles.

[▶ En savoir plus](#)



Crise Covid

La fatigue professionnelle des petits patrons en forte hausse



D'après une étude de l'observatoire Amarok, qui s'intéresse à la santé physique et mentale des travailleurs non-salariés, le niveau de l'épuisement professionnel des dirigeants de PME s'est significativement accru pendant le confinement. Établie sur la base d'un échantillon représentatif de plus de 1 000 répondants, l'enquête révèle que plus de 36 % d'entre eux montrent des signes d'épuisement en février 2021, contre 17 % deux ans plus tôt. Ils sont par ailleurs 10 % à être au bord du burnout, alors qu'ils étaient un peu moins de 2 % en 2019. Par ailleurs, la nature de l'épuisement s'est transformée pendant le confinement. L'épuisement lié à une suractivité a été remplacé par un épuisement d'empêchement, où les sentiments d'impuissance prennent le pas sur la déception et la lassitude. Ce n'est plus le travail en lui-même, mais la crainte de ne pas pouvoir bien travailler ou de déposer le bilan qui semble épuiser les chefs d'entreprise.

[▶ Lire le dossier de l'INRS sur l'épuisement professionnel ou burnout](#)

[▶ En savoir plus](#)



Nouvelles technologies

La fabrication additive (impression 3D) gagne du terrain



La fabrication additive (impression 3D) intéresse désormais toutes les entreprises. 4 % des sociétés de 10 personnes ou plus y ont eu recours en 2019, selon les derniers chiffres publiés par l'Insee et son utilisation augmente dans les entreprises de toutes tailles au-delà de 20 salariés. C'est dans l'industrie qu'elle est la plus répandue, en particulier dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, d'équipements électriques et de machines et équipements (36 %). Dans ce contexte, il est important de s'interroger sur les risques associés, notamment ceux liés aux particules fines ou aux nanoparticules émises par les machines d'impression 3D ainsi que les risques d'incendie explosion. L'évaluation des risques doit se faire à toutes les étapes de la fabrication : stockage, pesée, finition, nettoyage... Un webinaire INRS, disponible sur la chaîne [en ligne](#), revient sur le sujet.

[▶ Fabrication additive \(ou impression 3D\) : quels risques pour la santé ? Quelles solutions de prévention ? Revoir le webinaire](#)

la mesure de la température est une donnée de santé à caractère personnel, protégée, à accès limité et de stigmatisation potentielle. Ainsi, la prise de température dans un objectif de dépistage de la Covid-19 dans la population n'apparaît pas comme une mesure fiable pour repérer les personnes infectées par le virus et en éviter sa diffusion. **Il n'est donc pas recommandé de mettre en place un dépistage du Covid-19 par prise de température systématique à l'entrée des locaux des entreprises.** En revanche, la prise de température par le salarié lorsqu'un symptôme est susceptible d'évoquer la Covid-19 (toux, perte d'odorat, fièvre, essoufflement...) est recommandée au domicile. Il est important également que les employeurs sensibilisent leurs salariés à rester chez eux lorsqu'ils sont cliniquement symptomatiques.

Rappelons enfin que la mise en place exclusive et généralisée du contrôle de la température ne permet pas à l'employeur de satisfaire son obligation de sécurité. Par ailleurs, l'atteinte à la vie privée, que peut constituer ce contrôle, pourrait être considérée comme inadaptée au but recherché, et disproportionnée au regard des résultats attendus.

[▶ Lire le focus juridique relatif à l'état de santé des salariés en période de pandémie](#)

[▶ Dossier Covid-19 et prévention en entreprise](#)



► Hygiène & Sécurité du travail n° 262, 2021

► « Fabrication additive ou impression 3D. » Références en santé et travail n°165, 2021



Colloque

Prévention des risques liés au travail de nuit



Les évolutions sociétales ont conduit au développement du travail de nuit. Environ 3,5 millions de personnes, dans des secteurs de plus en plus nombreux. Or les conséquences sur la santé sont importantes, notamment du fait de la désynchronisation des horloges biologiques et de la dette de sommeil. Il n'est pas rare qu'elles soient sous-évaluées et mal prises en compte. En mars dernier, l'INRS diffusait en ligne un colloque exposant les connaissances acquises en chronobiologie afin de faire progresser la prévention en entreprises. Quels sont les risques associés au travail de nuit ? Quelles sont les dernières avancées de la recherche en science des rythmes (sommeil, lumière, métabolisme...) appliquées au monde du travail ? Ces questions, et d'autres, ont été abordées au cours des présentations désormais disponibles en ligne.

► [Revoir les interventions du colloque](#)

► [Lire le dossier de l'INRS Travail de nuit et travail posté](#)



JURIDIQUE

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Un décret du 12 avril 2021 transpose la directive (UE) 2019/130 du 16 juillet 2019 et modifie le tableau de l'article R. 4412-149 du Code du travail qui établit la liste des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) contraignantes pour certains agents chimiques. Les nouvelles VLEP introduites concernent notamment le 1-2-dichloroéthylène (CAS n° 107-06-2), le 2-éthoxyéthanol (CAS n° 110-80-5) ou le trichloroéthylène (CAS n° 79-01-6) avec une entrée en vigueur, selon les cas, le 15 avril 2021 ou 1er juin 2021.

► [Le décret du 12 avril 2021](#)



Formation aux gestes qui sauvent

Un décret du 19 avril 2021 précise les modalités d'organisation de la sensibilisation des salariés, avant leur départ à la retraite, à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent (article L. 1237-9-1 du Code du travail). Il détaille notamment les catégories de salariés qui doivent en bénéficier, le contenu de cette sensibilisation et les organismes autorisés à la dispenser.

► [Le décret du 19 avril 2021](#)



AGENDA

Compte tenu de l'actualité liée à l'épidémie, assurez-vous auprès des organisateurs de la bonne tenue des événements.

Le 20 mai 2021 à 11h
Webinaire - Évaluation et prévention des risques psychosociaux : comment faire ?
Organisateur : INRS

Les 15 et 16 juin 2021, à Francfort (Allemagne)
Symposium AISS - Substances cancérigènes : risques et prévention
Organisateur : Association internationale de la sécurité sociale (AISS)

Le 22 juin 2021
Journée technique - Robots collaboratifs. Démarche de prévention pour une intégration réussie
Sur internet uniquement
Organisateur : INRS

Du 6 au 9 juillet 2021, à Paris
21e congrès international de psychologie du travail
Organisateur : Association internationale de psychologie du travail en langue française

Du 19 au 22 septembre 2021, à Toronto (Canada)
Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail
Organisateurs : OIT, AISS, IRTS, CCHST

Du 5 au 8 octobre 2021, à Lyon
Pollutec
Organisateur : Reed expo

[CONSULTER L'AGENDA COMPLET](#) ►

VIENT DE PARAÎTRE

Dépliant



Réceptionner et contrôler une installation de ventilation – Réseaux de captage localisés (ED)

Registre des accidents bénins

Un décret du 29 avril définit les critères permettant l'ouverture et la tenue par l'employeur d'un registre des accidents du travail et de trajet n'entraînant ni arrêt de travail, ni soins médicaux. En application de l'article 100 de la loi de financement de sécurité sociale pour 2021, il supprime toute mention à une autorisation préalable des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et précise que le registre demeure la propriété de l'employeur, qui le conserve pour chaque année civile sur le support de son choix pendant une durée de cinq années à compter de la fin de l'exercice considéré.

▶ [Le décret du 29 avril 2021](#)



RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS JURIDIQUES

SUR LE WEB



Substances psychoactives

Les chiffres clés des conduites addictives en milieu de travail

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) a publié des statistiques relatives à la consommation de substances psychoactives en milieu de travail. Ces données, issues de la cohorte Constances, montrent notamment l'impact de l'alcool sur les accidents du travail. Le risque d'accident du travail grave est multiplié par 2 dès lors qu'il existe une consommation chronique hebdomadaire excessive (au moins 2 verres par jour chez les femmes et 4 chez les hommes) et il augmente de 50 % pour les personnes qui ont une alcoolisation ponctuelle importante (binge drinking : 6 verres en une seule occasion et sur un temps court) au moins une fois par semaine.

▶ [Lire le dossier de l'INRS sur les addictions](#)

▶ [Affiche INRS](#)



Boîte à outils

Promouvoir les lieux de travail sains

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-Osha) propose bon nombre de supports et d'informations utiles pour faire la promotion de lieux de travail sains. Une boîte à outils, incluant des informations en 25 langues (dont le français), explique pas à pas comment réaliser une campagne de sensibilisation sur la santé et la sécurité au travail.

6366 – Nouveauté)

La ventilation est un moyen de prévention essentiel pour réduire l'exposition des salariés aux polluants. Ce dépliant à destination des organismes de contrôle, des chefs d'entreprise et des préventeurs présente des méthodes de réception et de contrôle des installations de ventilation avec dispositifs de captages localisés.

▶ [Le dépliant](#)



Brochure



Les valeurs limites d'exposition professionnelle – Moyens de prévention (ED 6443 – Nouveauté)

Les valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) sont des outils réglementaires pour la prévention du risque chimique par inhalation. Ce document présente le système français des VLEP avec les principales notions et explications permettant leur bonne utilisation. Il complète le tableau des VLEP françaises proposé par l'INRS (outil 65) qui est remis à jour lorsque celles-ci évoluent.

▶ [La brochure](#)



Dépliant



La démarche ALM pour accompagner la mobilité (ED 6415 – Nouveauté)

Dans le milieu de l'aide et du soin, deux accidents du travail sur trois et l'essentiel des maladies professionnelles sont liés à la manutention de personnes. La démarche ALM (accompagner la mobilité) a pour objectif de prévenir



les troubles musculosquelettiques (TMS) et les chutes lors du portage des patients. Ce dépliant fait le point sur cette démarche, qui permet de réaliser des soins de qualité tout en préservant l'autonomie des patients et des bénéficiaires ainsi que la santé et la sécurité des soignants et des aidants. En complément, un guide propose une démarche et des conseils pour le choix, l'acquisition ou la location de chariots ou d'aides à la manutention de personnes.

 [Le dépliant](#)



ZOOM SUR



Maintenance

Une fonction essentielle mais des contraintes fortes



Philippe Castand / INRS / 2021

La maintenance, activité pourtant essentielle au bon fonctionnement des entreprises, est parfois oubliée dans les démarches de prévention. Cette absence de prise en compte des contraintes subies par les salariés chargés des tâches d'entretien et de réparation des équipements de production n'est pas sans conséquences sur leurs conditions de travail.



Dossier INRS

[Lire le dossier dans Travail & Sécurité](#)



Revue

« Organisation des activités de maintenance : intervenir en sécurité ». [Hygiène & Sécurité du travail n° 262, 2021](#)



Dossier web

[Dossier Web Maintenance](#)

Afin d'assurer la continuité et la qualité de la production ou du service, le maintien en état de fonctionnement des équipements est vital pour tout établissement, quel que soit son secteur d'activité. Parfois considérée comme un manque à gagner par les entreprises puisqu'elle peut imposer l'arrêt des machines, la maintenance n'a pas toujours l'attention qu'elle mérite. Cette réalité a des conséquences en matière de sécurité pour les salariés du secteur, comme en témoignent les chiffres issus de différentes enquêtes.

Des travaux de l'INRS ont établi depuis de nombreuses années qu'en France les accidents des personnels de maintenance sont plus fréquents et plus graves que ceux de leurs collègues de production. Selon une autre étude de l'Institut, ces salariés sont également plus concernés par certains risques professionnels. Ainsi, ils sont 39,8 % à être exposés au bruit avec chocs et impulsions contre 24,1 % des équipes assignées à la production. Ils sont 56,3 %, contre 17,3 %, à devoir s'agenouiller pour certaines tâches. La tendance est la même pour la plupart des contraintes posturales et articulaires, pour les expositions aux intempéries, aux radiations et rayonnements, ou encore pour la conduite professionnelle d'un véhicule. Par ailleurs, l'exploitation de l'enquête Sumer 2010 met également en évidence que les salariés de la maintenance se déclarent plus exposés aux produits chimiques que l'ensemble des travailleurs. Ils affirment également subir davantage de contraintes organisationnelles et relationnelles. Ces salariés disent, en revanche, disposer d'une plus grande autonomie et d'un plus fort soutien de leurs collègues.

Externaliser sans se désengager

Les origines de ces différences sont doubles. D'une part, les personnels de maintenance ont des interactions directes avec des équipements, des processus et des sources d'énergie. D'autre part, ils rencontrent des contraintes spécifiques à leurs activités. Contraintes techniques, d'abord, liées à des systèmes de plus en plus complexes sans cesse renouvelés. Contraintes organisationnelles, ensuite, qui peuvent prendre la forme de pression temporelle pour redémarrer rapidement une ligne, d'astreintes, de travail les dimanches et jours fériés ou encore d'incertitudes sur le travail à réaliser. À cela, il convient d'ajouter des contraintes matérielles qui peuvent venir compliquer le quotidien : délais d'obtention des pièces de rechange, outils inadaptés, moyens d'accès et de manutention inexistantes ou inappropriés, plans des installations indisponibles ou non mis à jour, etc. Ces particularités doivent impérativement être prises en compte lors de l'analyse des risques, sous peine d'aboutir à des actions de

prévention incomplètes ou inefficaces.

En outre, de plus en plus de structures externalisent leurs opérations de maintenance à des entreprises intervenantes, ce qui a également des conséquences sur les conditions de travail des professionnels du secteur. En effet, dans certains cas, de telles prises en charge s'accompagnent d'un désengagement de l'entreprise exploitante vis-à-vis de la sécurité de ces travailleurs qui ne sont plus ses salariés. Il existe pourtant un outil utile pour gérer ces situations : le plan de prévention. Basé sur une analyse des risques menée conjointement par les entreprises exploitantes et intervenantes, il permet la prise en compte des interférences entre les activités, les installations et les matériels. Soulignons l'importance pour les entreprises exploitantes d'être attentives au fait que l'externalisation de la maintenance peut les conduire à perdre leurs compétences en la matière. Ne plus être en capacité d'assurer la maintenance de ses équipements de travail entraîne non seulement une dépendance vis-à-vis du prestataire, mais également des risques en cas de dépannages effectués en urgence par du personnel interne ne disposant plus des compétences adéquates.

S'adapter en permanence

Autre écueil dans l'entretien et la réparation des installations : l'inadaptation de ces dernières à leur maintenance. Les machines étant malheureusement souvent pensées par les constructeurs uniquement sous l'angle de la production, cela oblige les entreprises à les modifier pour permettre à leurs employés d'accéder aux zones d'intervention sans avoir à se contorsionner et d'y exercer leur art sans craindre d'être happés par les mécanismes, victimes de produits chimiques ou électrocutés. Ces corrections ne sont pas toujours possibles techniquement, rarement aisées et le résultat n'est pas forcément à la hauteur. **Prévoir la maintenance dès la conception des machines** et des lieux de travail est donc bien la meilleure formule pour une prévention des risques efficace.

Enfin, la sophistication de plus en plus grande des systèmes et des aides au diagnostic, à laquelle il convient d'ajouter le renouvellement continu des technologies, contraint les techniciens de maintenance à s'adapter en permanence. Dans ce contexte, posséder les connaissances nécessaires à la maîtrise de ses outils est un gage de travail en sécurité. Il est donc primordial que les employeurs fassent bénéficier leurs effectifs des formations appropriées.



La Lettre d'information est éditée par le département *Information communication* de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Directeur de la publication : Stéphane PIMBERT, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Grégory BRASSEUR. Routage : logiciel SYMPA. Conception : Aphania. Copyright INRS. Tous droits réservés. Les données recueillies par le biais de ce formulaire sont destinées à vous adresser par mail la lettre d'information de l'INRS. Les données à caractère personnel que vous communiquez sont destinées uniquement au personnel habilité de l'INRS qui est responsable du traitement. L'INRS s'engage à ne pas transmettre ni vendre ces données à un tiers. En application de la législation en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression et de portabilité de vos données personnelles. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS par mail : donnees.personnelles@inrs.fr. Pour plus d'informations, consultez la politique de confidentialité et d'utilisation des données personnelles de l'INRS : <https://www.inrs.fr/footer/politique-confidentialite.html>